



Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris

**Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris sur sa deuxième session, tenue
à Madrid du 2 au 15 décembre 2019**

Première partie : Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et sigles		4
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	2–22	5
A. Adoption de l'ordre du jour	2–5	5
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau.....	6–9	7
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	10–14	8
D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs	15–17	9
E. État de la ratification de l'Accord de Paris	18–19	9
F. Participation.....	20–21	10
G. Documentation.....	22	10
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	23–26	10
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	23–24	10
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	25–26	10
IV. Rapport du Comité de l'adaptation (Point 4 de l'ordre du jour).....	27–28	11
V. Registres publics prévus par l'Accord de Paris (Point 5 de l'ordre du jour).....	29–37	11
A. Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris ..	29–32	11



B.	Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 7 de l'article 12 de l'Accord de Paris ..	33–37	11
VI.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 6 de l'ordre du jour).....	38–42	12
VII.	Questions relatives au financement (Point 7 de l'ordre du jour).....	43–54	13
A.	Questions relatives au Comité permanent du financement	43–45	13
B.	Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat.....	46–48	13
C.	Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	49–51	13
D.	Questions relatives au Fonds pour l'adaptation	52–54	14
VIII.	Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (Point 8 de l'ordre du jour).....	55–56	14
IX.	Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris (Point 9 de l'ordre du jour).....	57–58	14
X.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 10 de l'ordre du jour).....	59–63	14
XI.	Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris (Point 11 de l'ordre du jour).....	64–67	15
A.	Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris.....		15
B.	Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris		15
C.	Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris	64–67	15
XII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 12 de l'ordre du jour).....	68–69	16
A.	Rapport d'audit et états financiers de 2018.....		16
B.	Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019		16
C.	Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021	68–69	16
XIII.	Débat de haut niveau (Point 13 de l'ordre du jour).....	70–72	16
XIV.	Questions diverses (Point 14 de l'ordre du jour).....	73–75	16
XV.	Conclusion des travaux de la session (Point 15 de l'ordre du jour).....	76–82	17
A.	Adoption du projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.....	77–80	17
B.	Clôture de la session	81–82	18

**Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa deuxième session****Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris****FCCC/PA/CMA/2019/6/Add.1***Décision*

- 1/CMA.2 Chili Madrid – Le temps de l'action
- 2/CMA.2 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme
- 3/CMA.2 Dispositifs institutionnels initiaux relatifs au renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris
- 4/CMA.2 Plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
- 5/CMA.2 Questions relatives au Comité permanent du financement
- 6/CMA.2 Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat
- 7/CMA.2 Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial
- 8/CMA.2 Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques pour faciliter l'application de l'Accord de Paris
- 9/CMA.2 Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris

Résolution

- 1/CMA.2 Remerciements au Gouvernement de la République du Chili, au Gouvernement du Royaume d'Espagne et aux habitants de Madrid

Abréviations et sigles

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 16 de l'Accord de Paris, a tenu sa deuxième session à l'IFEMA – Feria de Madrid, à Madrid, du 2 au 15 décembre 2019. Carolina Schmidt (Chili), Présidente de la deuxième session de la CMA, a ouvert la session le lundi 2 décembre¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², la CMA a examiné le document FCCC/PA/CMA/2019/4 contenant l'ordre du jour provisoire³. La Présidente a noté que ce document prenait en compte le résultat de consultations approfondies et a remercié toutes les Parties de leur participation constructive. Elle a rappelé ce qui avait été convenu entre les Parties concernant des points précis :

a) Le point dont l'inscription à l'ordre du jour avait été proposée par l'Égypte, au nom du Groupe des États d'Afrique, concernant l'examen des besoins spécifiques et de la situation particulière de l'Afrique au regard de l'Accord de Paris n'était pas inclus dans l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/PA/CMA/2019/4, étant entendu que des consultations informelles se tiendraient sur la question au cours de la session. La Présidente a fait savoir qu'au cours de ces consultations elle engagerait instamment les Parties à reconnaître les besoins spécifiques et de la situation particulière des pays africains, conformément aux décisions antérieures de la COP ;

b) Le point dont l'inscription à l'ordre du jour avait été proposée par le Honduras, au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, concernant les besoins spécifiques et la situation particulière des pays en développement parties, y compris les États d'Amérique latine, qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques au regard de la Convention et de l'Accord de Paris, n'était pas inclus dans l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/PA/CMA/2019/4 ;

c) Le point 4, « Rapport du Comité de l'adaptation », proposé par l'Égypte, au nom du Groupe des États d'Afrique, a été inscrit à l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/PA/CMA/2019/4. La Présidente a informé les Parties qu'elle

¹ La deuxième session de la CMA s'est tenue parallèlement à la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties (COP) et à la quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Les délibérations de la COP et de la CMP font l'objet de rapports distincts (FCCC/CP/2019/13 et FCCC/PA/CMP/2019/8, respectivement). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² Les séances de la CMA dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

³ En prévision de la session, le secrétariat a publié le document FCCC/PA/CMA/2019/1 et Add.1 contenant l'ordre du jour provisoire annoté, établi en accord avec le Président de la troisième partie de la première session de la CMA après consultation du Bureau, et en tenant compte des vues exprimées par les membres du Bureau ainsi que de celles exprimées par les Parties à la cinquantième session du SBI. À la suite de consultations approfondies au cours de la semaine de pré-session, le secrétariat, en accord avec la Présidente de la deuxième session de la CMA, a ensuite publié le document FCCC/PA/CMA/2019/4 contenant l'ordre du jour provisoire, que la Présidente a présenté à la CMA pour examen et adoption.

convoquerait une réunion informelle avec les Parties sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ;

d) En ce qui concerne le point 6, « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et dommages liés aux incidences des changements climatiques », une note de bas de page a été incluse dans le document FCCC/PA/CMA/2019/4, reprenant la note 2 de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2019/11.

3. La Présidente a proposé que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il figurait dans le document FCCC/PA/CMA/2019/4.

4. Sur proposition de la Présidente, la CMA a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - e) État de la ratification de l'Accord de Paris.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Comité de l'adaptation.
5. Registres publics prévus par l'Accord de Paris :
 - a) Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris ;
 - b) Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.
6. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁴.
7. Questions relatives au financement :
 - a) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - b) Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;
 - c) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;
 - d) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
8. Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
9. Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris.
10. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

⁴ L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

11. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
 - a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
12. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2018 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021.
13. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
14. Questions diverses.
15. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;
 - b) Clôture de la session.

5. Des déclarations ont été faites par des représentants de 20 Parties, y compris au nom de l'Alliance des petits États insulaires, de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay, du Bhoutan et du Népal, et du Groupe pour l'intégrité de l'environnement⁵.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. La CMA a examiné cette question à la reprise de sa 1^{re} séance, le 2 décembre, et à sa 8^e séance, le 15 décembre.

7. À la 8^e séance, la Présidente a informé la CMA que le rapporteur du Bureau ne représentait pas une Partie à l'Accord de Paris. La CMA était donc tenue d'élire un rapporteur supplémentaire du Bureau représentant une Partie à l'Accord de Paris. Sur proposition de la Présidente, la COP a élu Amjad Abdulla (Maldives) rapporteur supplémentaire du Bureau représentant les États d'Asie et du Pacifique.

8. La Présidente a constaté que le comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord, était dans l'attente de candidatures et a exhorté les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres désignés seraient réputés élus à la deuxième session de la CMA, conformément à la pratique établie.

⁵ On peut retrouver ces déclarations dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 1:26:20).

9. Sur proposition de la Présidente, la CMA a élu au comité les membres et membres suppléants dont le nom suit⁶ :

<i>Comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord</i>		
	<i>Membre</i>	<i>Membre suppléant</i>
États d'Afrique	Selam Kidane-Abebe (Éthiopie)	Mominata Campaore (Burkina Faso)
	Cornelius Scholtz (Afrique du Sud)	Chokri Mezghani (Tunisie)
États d'Asie et du Pacifique	Shang Baoxi (Chine)	Tomonobu Sato (Japon)
	Haseeb Gohar (Pakistan)	Seung Jick Yoo (République de Corée)
États d'Europe orientale	Jana Sobotova (Slovaquie)	Grzegorz Grobicki (Pologne)
	Iryna Stavchuk (Ukraine)	Ivan Narkevych (Biélarus)
États d'Amérique latine et des Caraïbes		Michai Robertson (Antigua-et-Barbuda)
États d'Europe occidentale et autres États	Christina Voigt (Norvège)	Julia Gardiner (Australie)
	Jacob Werksman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Johan Lundberg (Suède)
Pays les moins avancés	Ziaul Haque (Bangladesh)	Edith Kateme-Kasajja (Ouganda)
Petits États insulaires en développement	Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago)	Danielle Yeow (Singapour)

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

10. À la reprise de la 1^{re} séance, la Présidente a proposé que la CMA suive l'organisation des travaux convenue par la COP⁷.

11. La Présidente a informé les Parties que la CMA prendrait les dispositions voulues sur la base des recommandations du SBSTA et du SBI sur les points suivants de son ordre du jour :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 4 Rapport du Comité de l'adaptation

⁶ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

⁷ Voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 19 à 25.

- Point 6 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁸
- Point 8 Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques
- Point 10 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Point 11 Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 12 a) Rapport d'audit et états financiers de 2018

- Point 12 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

12. La Présidente a noté que la CMA se réunirait à nouveau au cours de la deuxième semaine de la session pour examiner les conclusions et décisions à adopter.

13. La CMA a décidé de procéder conformément à la proposition de la Présidente.

14. Au cours de la conférence, la Présidente a organisé cinq séances plénières informelles les 10, 12, 13, 14 et 15 décembre pour faire le point des progrès accomplis et faire part des dispositions prévues pour la suite des travaux en vue de parvenir à un résultat positif sur les questions non résolues transmises par les organes subsidiaires aux organes directeurs aux fins de directives supplémentaires et sur des questions précises inscrites à l'ordre du jour des organes directeurs⁹.

D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

15. À la 7^e séance, le 12 décembre, la Présidente s'est référée au rapport sur la vérification des pouvoirs, que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, avait examiné et approuvé¹⁰.

16. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires présentés, la CMA a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session¹¹.

17. Un représentant d'une Partie a demandé des éclaircissements sur cette question¹².

E. État de la ratification de l'Accord de Paris

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

18. À la reprise de la 1^{re} séance, la Présidente a informé la CMA qu'au 1^{er} décembre 2019, 184 Parties à la Convention avaient ratifié l'Accord de Paris.

⁸ L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

⁹ On trouvera des informations complémentaires aux paragraphes 46 et 48 du document FCCC/CP/2019/13.

¹⁰ FCCC/CP/2019/12-FCCC/KP/CMP/2019/7-FCCC/PA/CMA/2019/5.

¹¹ La liste des pouvoirs supplémentaires présentés après la publication du rapport sur la vérification des pouvoirs figure dans le document FCCC/CP/2019/13, par. 37.

¹² On peut retrouver cette demande d'éclaircissements dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-part-1> (à partir de 0:50:05).

19. Sur proposition de la Présidente, la CMA a pris note de l'état de la ratification de l'Accord de Paris et a invité les Parties à la Convention qui ne l'avaient pas encore fait à accélérer leur ratification. Aucun autre instrument d'acceptation n'a été reçu au cours de la session.

F. Participation

20. Des informations sur la participation aux sessions de Madrid sont disponibles dans le document FCCC/CP/2019/INF.4.

21. Conformément à la décision 2/CMA.1, les décisions prises par la COP sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMA. On trouvera la liste des organisations nouvellement admises en qualité d'observateurs aux sessions de la COP, de la CMP et de la CMA dans le document FCCC/CP/2019/6/Rev.1¹³.

G. Documentation

22. Les documents dont la CMA était saisie à sa deuxième session peuvent être consultés sur le site Web de la Convention¹⁴.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

23. À la 7^e séance, le Président du SBSTA, Paul Watkinson (France), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa cinquante et unième session¹⁵ et a rendu compte oralement des résultats des cinquantième et cinquante et unième sessions de cet organe¹⁶.

24. Sur proposition de la Présidente, la CMA a pris note du rapport du SBSTA sur sa cinquantième session¹⁷, du projet de rapport sur sa cinquante et unième session et du rapport oral du Président du SBSTA. La Présidente a remercié M. Watkinson pour ses efforts et sa direction des travaux du SBSTA au cours des deux années écoulées.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

25. À la 7^e séance, le Président du SBI, Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa cinquante et unième session¹⁸ et a rendu compte oralement des résultats des cinquantième et cinquante et unième sessions de cet organe¹⁹.

¹³ Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la COP relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 16 à 18.

¹⁴ <https://unfccc.int/event/cma-2>.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2019/L.12.

¹⁶ À consulter à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-part-1> (à partir de 0:54:45).

¹⁷ FCCC/SBSTA/2019/2.

¹⁸ FCCC/SBI/2019/L.17.

¹⁹ À consulter à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-part-1> (à partir de 1:03:49).

26. Sur proposition de la Présidente, la CMA a pris note du rapport du SBI sur sa cinquantième session, du projet de rapport sur sa cinquante et unième session et du rapport oral du Président du SBI²⁰. La Présidente a remercié M. Dlamini pour efforts et sa direction des travaux du SBI au cours des deux années écoulées.

IV. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 4 de l'ordre du jour)

27. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMA a constaté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI²¹.

28. À sa 7^e séance, la CMA a noté que le SBSTA et le SBI n'avaient pas achevé l'examen de cette question aux sessions en cours.

V. Registres publics prévus par l'Accord de Paris

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

29. À la reprise de la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé qu'à la troisième partie de sa première session la CMA avait adopté les modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris²².

30. La Présidente a invité la CMA à examiner la question de savoir si le prototype du registre public élaboré par le secrétariat était conforme aux modalités et procédures mentionnées au paragraphe 29 ci-dessus.

31. Sur proposition de la Présidente, la CMA a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par Emily Massawa (Kenya) et Peter Wittoeck (Belgique).

32. À la reprise de la 8^e séance, le 15 décembre, la Présidente a remercié M^{me} Massawa et M. Wittoeck pour le travail accompli et M. Eduardo Silva (Chili) pour son soutien. Elle a noté que la CMA n'avait pas achevé l'examen de cette question à la session en cours.

B. Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 7 de l'article 12 de l'Accord de Paris

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

33. À la reprise de la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé qu'à la troisième partie de sa première session la CMA avait décidé d'établir le registre public des communications relatives aux mesures d'adaptation visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris dans lequel seraient consignées les communications relatives à l'adaptation soumises par les Parties conformément au paragraphe 11 de l'article 7 de l'Accord et d'adopter les modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public²³.

²⁰ FCCC/SBI/2019/9 et Add.1.

²¹ Point 3 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA et point 10 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Rapport du Comité d'adaptation ».

²² Décision 5/CMA.1.

²³ Décision 10/CMA.1.

34. La Présidente a invité la CMA à examiner la question de savoir si le prototype du registre public élaboré conformément aux modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public constituerait le registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

35. Sur proposition de la Présidente, la CMA a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Massawa (Kenya) et M. Wittoeck (Belgique).

36. À la reprise de la 8^e séance, la Présidente a remercié M^{me} Massawa et M. Wittoeck pour leur travail et M. Silva pour son soutien. Elle a noté que la CMA n'avait pas achevé l'examen de cette question à la session en cours.

37. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration²⁴.

VI. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 6 de l'ordre du jour)

38. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMA a constaté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI²⁵.

39. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration²⁶.

40. À la reprise de sa 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMA a adopté la décision 2/CMA.2 intitulée « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme ». La Présidente a remercié Ola Elvestuen (Norvège) et Simon Stiell (Grenade) d'avoir animé en son nom les discussions sur l'examen du Mécanisme.

41. La Présidente a remercié les Parties de leurs travaux sur la décision, posant les fondements nécessaires en vue de faciliter une action renforcée sur les pertes et dommages pour l'avenir, notamment par la mise en place du réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques.

42. Des représentants de Parties s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des 77 et de la Chine, et des Tuvalu ont déclaré que la décision 2/CMA.2 ne préjugait pas de l'issue des discussions sur la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. La Présidente a pris note de leurs préoccupations. Les Parties ont demandé que leurs déclarations soient prises en compte dans le rapport sur les travaux de la session²⁷. Des déclarations ont également été faites par les représentants de cinq Parties, notamment au nom de l'Alliance des petits États insulaires, des pays les moins avancés et des Pays en développement animés du même esprit.

²⁴ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 1:01:31).

²⁵ Point 4 de l'ordre du jour de la cinquante et unième du SBSTA et point 9 de la cinquante et unième session du SBI, « Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme ».

²⁶ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/resumption-of-the-first-meeting-of-cma> (à partir de 08:01).

²⁷ On peut retrouver ces déclarations dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (celle du Groupe des États d'Afrique commence à 1:03:48, celle du Groupe des 77 et de la Chine à 1 :05 :00 et celle des Tuvalu à 1:07:55).

VII. Questions relatives au financement

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Questions relatives au Comité permanent du financement

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

43. À la reprise de la 1^{re} séance, la Présidente a invité la CMA à examiner le rapport du Comité permanent du financement²⁸.

44. Sur proposition de la Présidente, cette question a été examinée par le groupe de contact qui examinait également les points 8 a), « Financement à long terme de l'action climatique », et 8 b), « Questions relatives au Comité permanent du financement », de l'ordre du jour de la vingt-cinquième session de la COP, et qui était coprésidé par Robert Moore (Royaume-Uni) et Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie).

45. À la reprise de sa 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMA a adopté la décision 5/CMA.2 intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement ». La Présidente a remercié M. Moore et M. Muyungi pour le travail accompli.

B. Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

46. À la reprise de la 1^{re} séance, la Présidente a invité la CMA à donner au Fonds vert pour le climat des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité liés à l'Accord de Paris, que la COP transmettrait.

47. Sur proposition de la Présidente, cette question a été examinée par le groupe de contact qui examinait également les points 8 c), « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds », et 8 d), « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds », de l'ordre du jour de la vingt-cinquième session de la COP et qui était coprésidé par Toru Sugio (Japon) et Amena Yauvoli (Fidji).

48. À la reprise de sa 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMA a adopté la décision 6/CMA.2 intitulée « Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ». La Présidente a remercié M. Sugio et M. Yauvoli pour le travail accompli.

C. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

49. À la reprise de la 1^{re} séance, la Présidente a invité la CMA à donner au Fonds pour l'environnement mondial des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité liés à l'Accord de Paris, que la COP transmettrait.

50. Sur proposition de la Présidente, cette question a été examinée par le groupe de contact qui examinait également le point 7 b) de l'ordre du jour, « Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ».

51. À la reprise de sa 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMA a adopté la décision 7/CMA.2 intitulée « Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ».

²⁸ FCCC/CP/2019/10-FCCC/PA/CMA/2019/3 et Add.1 et 2.

D. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

52. À la reprise de la 1^{re} séance, la Présidente a invité la CMA à fournir des orientations au Conseil du Fonds pour l'adaptation et à examiner les recommandations éventuelles de la CMP²⁹.

53. Sur proposition de la Présidente, cette question a été examinée par le groupe de contact qui examinait également le point 7 de l'ordre du jour de la quinzième session de la CMP, « Questions relatives au Fonds d'adaptation », et qui était coprésidé par M. Abdulla et Fiona Gilbert (Australie).

54. À la reprise de la 8^e séance, la Présidente a remercié M. Abdulla et M^{me} Gilbert pour le travail accompli et a noté que la CMA n'avait pas achevé l'examen de cette question à la session en cours.

VIII. Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 8 de l'ordre du jour)

55. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI³⁰.

56. À sa 7^e séance, sur la recommandation conjointe du SBSTA³¹ et du SBI³², la CMA a adopté la décision 8/CMA.2, intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques pour faciliter l'application de l'Accord de Paris ».

IX. Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris

(Point 9 de l'ordre du jour)

57. À la 1^{re} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³³. La Présidente a informé les Parties que le SBI recommanderait un projet de décision à la COP et que la CMA serait invitée à prendre les dispositions voulues sur la base de la recommandation de la COP.

58. À sa 7^e séance, sur recommandation de la COP³⁴, la CMA a adopté la décision 3/CMA.2 intitulée « Dispositifs institutionnels initiaux relatifs au renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris ».

X. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 10 de l'ordre du jour)

59. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI³⁵.

²⁹ Les informations utiles figurent dans le document FCCC/KP/CMP/2019/4-FCCC/PA/CMA/2019/2 et Add.1.

³⁰ Point 5 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA et point 13 a) de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ».

³¹ FCCC/SBSTA/2019/5, par. 12.

³² FCCC/SBI/2019/20, par. 56.

³³ Point 15 de l'ordre du jour du SBI, « Questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement ».

³⁴ FCCC/CP/2019/13, par. 94.

60. À la reprise de la 8^e séance, la Présidente a rappelé que le SBSTA et le SBI n'avaient pas été en mesure de conclure leur examen et que cette question avait été transmise à la CMA pour des orientations complémentaires. La Présidente a remercié Hussein Rasheed Hassan (Maldives) et Marc Vanheukelen (Union européenne) d'avoir entrepris en son nom des consultations sur cette question³⁶.

61. Sur proposition de la Présidente, la CMA a adopté la décision 4/CMA.2, intitulée « Plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre ».

62. Une Partie s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique a fait part de réserves et de préoccupations au sujet de certains éléments de la décision 4/CMA.2. La Présidente a pris note de ces réserves et préoccupations. La Partie a demandé que la déclaration soit prise en compte dans le rapport sur les travaux de la session³⁷.

63. Les représentants de quatre autres Parties ont fait des déclarations.

XI. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

B. Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

C. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

64. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA³⁸.

65. À la 1^{er} séance plénière informelle de bilan, le 10 décembre, la Présidente a désigné Barbara Creecy (Afrique du Sud) et James Shaw (Nouvelle-Zélande) pour animer les discussions sur l'article 6 de l'Accord de Paris.

66. À la reprise de sa 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMA a adopté la décision 9/CMA.2 intitulée « Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris ». La Présidente a remercié M^{me} Creecy et M. Shaw pour le travail accompli.

67. Des déclarations ont été faites par les représentants de 19 Parties, notamment au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Union européenne et de ses États membres, et des Pays en développement animés du même esprit³⁹.

³⁵ Point 9 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA et point 16 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ».

³⁶ Voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 46 et 47 b).

³⁷ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 1:29:34).

³⁸ Point 12 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA, « Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris ».

XII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2018

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

68. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMA a noté que ces questions étaient inscrites à l'ordre du jour du SBI⁴⁰.

69. À sa 7^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMA a fait siennes les décisions ci-après, adoptées par la COP :

a) Décision 17/CP.25, intitulée « Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 » ;

b) Décision 18/CP.25, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

XIII. Débat de haut niveau

(Point 13 de l'ordre du jour)⁴¹

70. À la 1^{er} séance plénière informelle de bilan, la Présidente a désigné Teresa Ribera (Espagne) et Masagos Zulkifi (Singapour) pour animer les discussions sur la décision 1/CMA.2.

71. À sa 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMA a adopté la décision 1/CMA.2 intitulée « Chili Madrid – Le temps de l'action ». La Présidente a remercié M^{me} Ribera et M. Zulkifi pour leurs efforts.

72. Une Partie s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique a fait part de la façon dont le Groupe comprenait les paragraphes 13 et 14 de la décision 1/CMA.2. Elle a demandé que sa déclaration, dont la Présidente a pris note, soit prise en compte dans le rapport sur les travaux de la session⁴².

XIV. Questions diverses

(Point 14 de l'ordre du jour)

73. À la reprise de la 8^e séance, la Présidente a rappelé qu'elle avait chargé un membre de haut niveau de sa délégation de mener pendant la session des consultations informelles sur les besoins spécifiques et la situation particulière de l'Afrique.

³⁹ On peut retrouver ces déclarations dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 1:34:55).

⁴⁰ Point 19 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

⁴¹ Voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 115 à 121, pour plus d'informations.

⁴² On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 0:05:12).

74. La Présidente a informé la CMA que lors des consultations, entreprises à l'initiative et sous la responsabilité de la Présidente et sans préjuger de leur issue, bon nombre de Parties et de groupes de Parties, dont les États d'Amérique latine et des Caraïbes, avaient exposé en détail leur propre vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques. La Présidente a également fait savoir qu'aucun consensus n'avait pu être atteint lors des consultations.

75. Une Partie s'exprimant au nom de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay a précisé leur point de vue sur les consultations informelles susmentionnées, ce dont la Présidente a pris acte. La Partie s'est référée à une lettre envoyée à la Présidente le 5 décembre concernant les consultations en question, dont la Présidente a pris note⁴³.

XV. Conclusion des travaux de la session

(Point 15 de l'ordre du jour)

76. À la 9^e séance de la CMA tenue conjointement avec la 9^e séance de la vingt-cinquième session de la COP et la 9^e séance de la quinzième session de la CMP, le 15 décembre, la Présidente et des représentants des groupes de Parties et des organisations dotées du statut d'observateur ont prononcé des déclarations finales⁴⁴.

A. Adoption du projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

77. À sa 10^e séance, le 15 décembre, la CMA a examiné le projet de rapport de sa deuxième session⁴⁵ et, sur proposition de la Présidente, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction de la Présidente et avec le concours du secrétariat.

78. Le Secrétaire exécutif adjoint a informé la CMA que deux décisions adoptées par la CMA à la session en cours avaient des incidences financières et en termes de ressources humaines allant au-delà des ressources prévues dans le budget de l'exercice biennal 2020-2021 :

a) Au titre du point 6 de l'ordre du jour, « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques », 550 000 euros seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2020-2021 pour organiser des réunions à l'occasion des forums régionaux et soutenir les travaux du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie. Ces activités relèvent de la catégorie des activités temporaires ou à court terme⁴⁶ ;

b) Au titre du point 10 de l'ordre du jour, « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre », 860 000 euros seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2020-2021 pour rendre opérationnel le plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les

⁴³ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 2:18:55). La lettre peut être consultée sur les sites <https://mma.gob.cl/wp-content/uploads/2020/03/Letter-LAC-Special-Circumstances-English.pdf> (version anglaise) et <https://mma.gob.cl/wp-content/uploads/2020/03/Carta-LAC-Circunstancias-Especiales-Espanol.pdf> (version espagnole).

⁴⁴ Voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 123 à 125.

⁴⁵ FCCC/PA/CMA/2019/L.1.

⁴⁶ La même estimation a été communiquée au titre du point 7 de l'ordre du jour de la vingt-cinquième session de la COP, au paragraphe 128 b) du document FCCC/CP/2019/13.

impacts des mesures de riposte mises en œuvre. Ces activités relèvent de la catégorie des activités temporaires ou à court terme⁴⁷ ;

79. Le Secrétaire exécutif adjoint a informé la CMA que des contributions volontaires seraient sollicitées pour le financement de ces activités au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et que les besoins en ressources pour 2022 et au-delà résultant des décisions adoptées à la session en cours seraient traités conformément au processus budgétaire établi.

80. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le secrétariat s'en remettait à la constante générosité des Parties pour que ces activités soient financées en temps voulu et de manière prévisible car sans leurs contributions, le secrétariat serait dans l'impossibilité d'exécuter les activités prescrites. Il a précisé que les montants en question étaient des estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles à cette date.

B. Clôture de la session

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

81. À sa 10^e séance, sur proposition d'une Partie, la CMA a adopté la résolution 1/CMA.2, intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République du Chili, au Gouvernement du Royaume d'Espagne et aux habitants de Madrid ».

82. La Présidente a ensuite prononcé la clôture de la deuxième session de la CMA.

⁴⁷ La même estimation a été communiquée au titre du point 12 de l'ordre du jour de la vingt-cinquième session de la COP, au paragraphe 128 e) du document FCCC/CP/2019/13, et du point 10 de l'ordre du jour de la quinzième session de la CMP, au paragraphe 65 du document FCCC/KP/CMP/2019/8.